

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

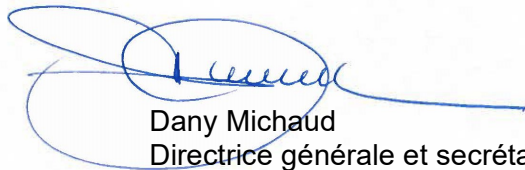
Règlement numéro 21-155

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 26 août 2021, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 10^e jour de septembre 2021.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière